



CHANGIS SUR MARNE

Accueil / Actualités / [COVID-19 Arrêté préfectoral du 19 mars 2020 accès aux berges](#)

COVID-19 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 19 MARS 2020 ACCÈS AUX BERGES

Article 1er : L'accès aux berges et chemins de halage des cours d'eau domaniaux et canaux est interdit en Seine-et-Marne à compter du 19 mars 2020 à 12 heures et jusqu'au 31 mars 2020 à l'exception des professionnels dont l'activité nécessite un accès à ces lieux.

Article 2 : le non-respect de ces dispositions sera sanctionné selon les lois et règlements en vigueur, conformément notamment au décret n° 2020-264 du 17 mars 2020 portant création d'une contravention de 4ème classe réprimant la violation des mesures destinées à prévenir et limiter les conséquences des menaces sanitaires graves sur la santé de la population.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2020/PJI/006 DU 19/03/2020

MAIRIE DE CHANGIS-SUR-MARNE

Place du Docteur Cruchadeau
77660 CHANGIS-SUR-MARNE

01.64.35.90.74

Nous contacter

